

DE LA CONTESTATION AU COMPROMIS : QUELLE CRITIQUE DANS LES MOBILISATIONS URBAINES À BRUXELLES ?

Louise Carlier

La Découverte | « **Mouvements** »

2011/1 n° 65 | pages 26 à 42

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707167194

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2011-1-page-26.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

De la contestation au compromis : quelle critique dans les mobilisations urbaines à Bruxelles ?

**PAR LOUISE
CARLIER ***

* Doctorante
(Prospective Research
For Brussels), membre
du Grap (Groupe de
recherche sur l'action
publique). Université
Libre de Bruxelles.

1. Boltanski et Chiapello distinguent deux formes de critiques auxquelles le capitalisme est exposé, la critique sociale et la critique artiste, alimentées par des sources d'indignation particulières – la misère des classes populaires, les inégalités sociales et l'égoïsme des intérêts particuliers pour la première ; l'oppression et l'inauthenticité pour la seconde. La critique sociale, inspirée des socialistes et des marxistes, prend appui sur les valeurs d'égalité et de liberté, et oblige l'État, qui encadre le capitalisme, à renforcer les dispositifs de justice. (*Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, p. 84).

Cet article aborde comment, dans les mobilisations collectives à Bruxelles, la critique urbaine est articulée, ou non, à la critique sociale, en observant les pratiques et les discours sur lesquels ces mobilisations s'appuient, à la fois dans les années 1970 et aujourd'hui. Tandis que, dans les années 1960-1970, la critique urbaine empruntait fortement à la critique sociale, afin de défendre la cause des habitants dans des quartiers menacés de destruction, il en est autrement pour la critique actuelle des modalités de gouvernement et de développement urbains. L'approche d'une mobilisation collective récente, où se sont engagés différents acteurs d'organisations et associations bruxelloises pour porter un projet de ville commun, permettra de comprendre comment une critique sociale s'y trouve empêchée, en observant les ressorts sur lesquels s'appuie l'activité critique.

● Introduction

La ville est souvent considérée comme un lieu d'où émergent les idées nouvelles et les mouvements contestataires ; elle s'invite comme un espace singulier pour questionner les formes de la critique en actes, et la manière dont celle-ci prend appui sur une critique sociale – sachant que la critique sociale, selon Boltanski et Chiapello, porte une dénonciation des inégalités tout en soutenant des exigences de justice avec lesquelles les institutions doivent composer¹. Partant de cette perspective, il s'agit d'approcher, en prenant pour terrain Bruxelles, la manière dont la critique urbaine (qui prend pour objet les modalités de développement et de gouvernement de la ville) produite par les mobilisations collectives intègre, ou non, la critique sociale.

Pour cela, il s'agira d'observer les pratiques et les discours sur lesquels s'appuie l'activité critique des mobilisations urbaines lors de deux périodes : les luttes urbaines des années 1960-1970 et les nouvelles for-

mes d'action collective observées aujourd'hui. Car celles-ci ont en commun de rendre publique une critique urbaine, de faire valoir un projet de ville alternatif, et de revendiquer une autonomie accrue de la Région de Bruxelles-Capitale, prise au cœur des conflits communautaires du pays, en prenant appui sur une identité bruxelloise singulière.

Cependant, elles diffèrent sur plus d'un point. Les luttes urbaines des années 1970 étaient engagées au départ d'une situation locale – la reconversion ou la démolition d'un quartier – et défendaient une cause spécifique : le droit de l'habitant. La mobilisation actuelle, quant à elle, prend pour point de départ une situation plus générale – la non prise en compte des singularités bruxelloises par les institutions – et défend une cause plus englobante : faire entendre la voix des Bruxellois, incarnée dans un projet de ville qui serait le fruit de l'ensemble de la société civile bruxelloise et qui prendrait en compte le pluralisme propre à la ville.

Il s'agira dès lors d'approcher, pour chacune de ces mobilisations, les discours et les pratiques sur lesquels la critique s'appuie, et les compétences requises à l'engagement et au travail de problématisation, afin d'esquisser les contours de l'activité critique pour ces deux périodes. Les luttes urbaines et les mobilisations actuelles donnent-elles place à une critique sociale, soucieuse de dénoncer les formes d'injustices et d'inégalités à l'œuvre dans l'espace urbain ?

● Les luttes urbaines

La première période observée est celle de l'émergence des luttes urbaines dans les années 1960-1970 – à Bruxelles comme dans d'autres villes européennes². Ces luttes vont fortement contester les logiques de développement et de gouvernement de la ville à l'œuvre, tout en développant une approche urbaine alternative. Il s'agit dès lors de se demander quelle critique sociale elles portent, et quels furent ses effets, en observant l'activité critique qu'elles ont déployée à Bruxelles.

Les luttes urbaines émergent dans un contexte marqué à la fois par les grands travaux de modernisation de la capitale et par le processus de fédéralisation où Bruxelles trouve difficilement sa place.

Bruxelles est alors la capitale de l'État national qui cherche à asseoir le prestige de celle-ci à l'horizon de l'idéologie du progrès en renforçant, par les grands travaux, le mouvement de tertiarisation et de désindustrialisation dans lequel la ville est prise. La volonté de l'État de développer une capitale offrant espaces de bureaux et infrastructures de transport, combinée à l'arrivée d'agents immobiliers internationaux amène à la démolition et la reconversion massive de quartiers de la ville en centres d'affaires, selon des principes de concentration et de monofonctionnalité. Ces transformations sont planifiées de manière confidentielle au sein d'un cercle d'initiés, où l'État et les communes (la ville en compte 19) facilitent investisseurs et promoteurs dans leurs démarches. À la fin des années 1960, la Commission européenne, l'Otan, et de nombreuses entreprises internationales se sont implantées dans la capitale, dont le rôle international s'accroît.

2. Voir M. CASTELLS, *La question urbaine*, Maspero, Paris, 1972.

3. S. GOVAERT, *Bruxelles en capitales. 1958-2000 : De l'Expo à l'Euro*, De Boeck, Bruxelles, 2000, p. 50.

4. J. ARON, *Le tournant de l'urbanisme bruxellois : 1958-1978*, Fondation J. Jacquemotte, Bruxelles, 1978.

Parallèlement, les années 1960 sont également marquées en Belgique par la montée des mouvements flamand et wallon et des revendications fédéralistes. Tandis que les négociations institutionnelles commencent sur le partage du pays en entités fédérées, Bruxelles, en territoire flamand mais majoritairement francophone, est le nœud du conflit. Alors que la Flandres ou la Wallonie, et particulièrement la première, justifient la reconnaissance de leur autonomie politique par le partage d'une langue, d'une culture, d'une mémoire historique dans un territoire défini (ce que sous-tend le terme Communauté), le Bruxellois quant à lui, est présenté comme l'« espèce embarrassante », « l'hybride culturel³ » n'ayant pas d'identité propre à faire valoir. Bruxelles ne peut donc aspirer à une autonomie politique similaire ; d'autant plus qu'aucun mouvement bruxellois ne se fait entendre. En 1970, lorsque la Constitution reconnaîtra les entités fédérées, Bruxelles sera provisoirement confiée au pouvoir fédéral et aux deux communautés (compétentes pour la culture et l'enseignement), en attendant un accord pour son statut – qui sera trouvé vingt ans plus tard.

C'est dans ce contexte de modernisation, et de forte emprise du pouvoir national, puis fédéral, que vont émerger les luttes urbaines à Bruxelles, et qu'une volonté démocratique et régionaliste va s'affirmer⁴. Dès 1968, dans la mouvance des mouvements d'émancipation qui foisonnent alors, des architectes, syndicalistes, militants d'extrême gauche ou issus de mouvements chrétiens, et habitants vont former des comités de quartiers ici et là dans la ville pour s'engager dans des luttes urbaines contre les projets de modernisation, et revendiquer la prise en compte des besoins des habitants dans un contexte qui les néglige doublement – au niveau des négociations fédérales et au niveau des politiques d'aménagement.

Les quartiers menacés de destruction sont les scènes d'apparition de la critique. La première mobilisation est « La bataille de la Marolle » en 1969, considérée par les comités de quartiers comme la « matrice » des luttes urbaines. Elle est engagée suite à un avis communal d'expulsion de cinq îlots d'habitations considérés comme taudis ; dans un quartier particulièrement pauvre de la ville, concentrant ce qu'on appelait alors le sous-prolétariat, dont plus d'un tiers de la population est issu de l'immigration. Un mouvement de contestation est lancé pour préserver le quartier, par un prêtre et syndicaliste, J. Van der Biest, figure charismatique du quartier. Il appelle les enseignants, entraîneurs de football, assistants sociaux, syndicalistes du quartier pour mobiliser l'ensemble des Marolliens dans la lutte – un tiers de la population s'y engagera. Il raconte (1972) : « Ainsi se succèdent conférences de presse, délégations aux “pouvoirs” locaux et nationaux, affichages et peintures dans le quartier et partout dans la ville, panneaux, calicots, télégrammes adressés journallement aux trois ministres responsables, assemblées générales et comités d'action... Fin août 1969, nous apprenions que l'État renonçait à son projet et le 11 septembre, le quartier fêtait sa victoire. Le clou en était la représentation symbolique de ce que nous avions vécu : l'enterrement conjoint du promoteur, sa fidèle épouse la bureaucratie, et leur enfant : l'Arrêté d'expropriation ». C'est la première fois que les pouvoirs publics font marche arrière, et

acceptent de négocier un contre-plan de réhabilitation au bénéfice des habitants – pour lesquels la préservation de la vie de quartier était tout aussi importante que leur relogement, comme en témoigne l'inscription d'une pancarte : « Nous sommes bien mal logés mais nous habitons bien ». Le succès de la bataille de la Marolle s'explique par différentes raisons⁵ : l'adversaire est identifiable (ministère des Travaux publics) ; l'opération est limitée dans l'espace et concerne une population dépendant d'un seul pouvoir communal ; la lutte est supportée par une figure charismatique ; la presse relaye, car les Marolles sont considérées par l'opinion publique comme le quartier populaire bruxellois par excellence, pour sa tradition séculaire d'intégration des populations marginalisées ou immigrantes. Cette lutte est donc hautement signifiante à Bruxelles, « à l'image d'un David affrontant Goliath⁶ ». Suite à cette première lutte urbaine, des architectes, des syndicalistes et des juristes créent une association à l'échelle de la ville, l'Arau (Atelier de recherche et d'action urbaine), pour défendre le droit de tous à habiter en ville, et soutenir, par leur expertise, les comités d'habitants qui se créent dans des quartiers de la ville où sont envisagés, ou lancés, les grands travaux de modernisation.

Les luttes urbaines se constituent donc à partir d'une situation localisée et autour d'une cause spécifique : la défense d'un quartier promis à la destruction et de sa population menacée d'expulsion, où « l'attachement affecté émeut et met en mouvement la personne engagée⁷ ». La mobilisation prend appui sur les relations de voisinage, tout en étant chapeautée par des militants permanents, qui se chargent de cadrer et de faire monter en généralité les sentiments d'indignation qui animent les habitants dans un format d'expression publique, où la dénonciation de l'injustice, base d'une critique sociale, s'accompagne d'un bien à défendre⁸.

En effet, dans le travail de dénonciation et de publicisation de la cause, les projets de modernisation sont problématisés en tant qu'inscription territoriale de l'idéologie capitaliste. Les luttes urbaines sont en effet présentées comme « un mouvement d'opposition croissante contre une politique d'urbanisation capitaliste et technocratique qui ne rêve que tours et autoroutes, et qui sacrifie la joie de vivre d'un quartier à sa soif de profit et à sa folie des grandeurs⁹ ». Les luttes urbaines vont progressivement prendre pour cible les grands projets du « capitalisme international » et cristalliser leur action sur la défense du logement dans ces espaces. Il s'agit de « promouvoir un autre projet de développement que celui de l'aliénation dans l'internationalisation », par un urbanisme solidaire des classes populaires, et privilégiant la réhabilitation. L'adversaire de la lutte est clairement identifié : « les pouvoirs publics sont les agents principaux de la spéculation foncière. La superstructure étatique est engendrée par l'infrastructure qui est capitaliste : donc l'État est capitaliste ». La critique des modalités de développement s'accompagne donc d'une critique de la manière dont la ville est gouvernée.

Il s'agit dès lors de se battre pour enlever l'urbanisme des mains de l'État complice des investisseurs, et le placer dans celles des habitants, par des droits de participation et de concertation – qui supposent la régionalisa-

5. A. MARTENS, « Dix ans d'expropriations et d'expulsions au Quartier Nord à Bruxelles (1965-1975) : quels héritages ? », *Brussels Studies*, 2009, www.brusselsstudies.be.

6. A. MARTENS, 2009, p. 4

7. L. THÉVENOT, 2006, *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*, La Découverte, Paris, p. 221.

8. Cette forme d'action collective a été finement décrite par des chercheurs inscrits dans une approche pragmatique. Voir D. CAFAI, C. LAFAYE, 2002, « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris, Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », in *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. Éditions de l'Aube, Paris.

9. Les citations qui suivent sont des extraits repris d'articles écrits des membres de l'Arau, entre 1968 et 1978, publiés dans la *Revue Nouvelle*, ou *La ville et l'habitant*.

L'adversaire de la lutte est clairement identifié : « les pouvoirs publics sont les agents principaux de la spéculation foncière. La superstructure étatique est engendrée par l'infrastructure qui est capitaliste : donc l'État est capitaliste ».

tion de l'urbanisme. « Il faut rendre la ville aux habitants, il faut que les décisions qui touchent à l'aménagement des villes soient prises par les habitants eux-mêmes. Impossible ? utopique ? même pas. On peut commencer par ceci : donner aux habitants le choix (directement et indirectement) entre différents avant-projets de plans particuliers et généraux ». Le contre-projet devient dès lors l'outil des revendications et de la négociation avec

les pouvoirs publics. Celui-ci est réalisé par des architectes militants qui le soumettent lors des assemblées générales aux habitants invités à le discuter à partir de leurs usages du quartier et des besoins qu'ils ressentent. Les compétences exigées de l'habitant pour participer à l'activité critique portent donc sur son expérience et sa connaissance du quartier ; le discours qui rend publiques leurs demandes est quant à lui forgé par les leaders du mouvement. Ce qui est d'ailleurs l'objet de tension au sein des comités, certains habitants souhaitant centrer la lutte sur des questions plus concrètes, comme les conditions de relogement ou les indemnités pour les expulsions, plutôt que sur la critique d'un urbanisme au service du capitalisme et la défense d'un projet de ville alternatif.

La critique urbaine, dans les années 1960, se déploie schématiquement sur deux pans : quant aux modalités de gouvernement, d'une part, dans le refus d'un urbanisme technocratique, auquel répond un urbanisme démocratique associant les habitants ; et quant aux modalités de développement, d'autre part, dans le refus de livrer la ville aux logiques du capitalisme. Dans cette perspective, la critique emprunte largement à la critique sociale, telle que définie par Boltanski et Chiapello, afin de défendre la cause des habitants, en recourant aux catégories générales des classes sociales, de l'aliénation, de la domination du capital et de la bureaucratie d'État pour problématiser et dénoncer les logiques à l'œuvre dans la ville – comprises, notamment sous l'influence d'Henri Lefebvre, comme la reproduction spatiale des rapports sociaux.

Le parti communiste sera d'ailleurs le premier à soutenir les luttes urbaines. L'horizon du renversement du capitalisme par le socialisme, bien vivant durant cette période, amènera les militants à porter une attention toute particulière aux personnes les plus vulnérables de la ville – immigrés, sous-prolétaires, les quartiers où ils vivaient étant ceux où la menace de « rénovation-déportation » était la plus forte, où la spéculation faisait le plus de ravage en favorisant leur « taudisation » jusqu'à la justification de l'arasement. Mais, tandis que les militants dénoncent « la stratégie de reconquête des quartiers populaires par les classes dominantes », la mobilisation de ces habitants s'avère particulièrement difficile. Elle se trouve souvent prise en charge par des travailleurs sociaux, car dans ces quar-

tiers il n'y a pas de comités – ceux-ci sont le plus souvent initiés par des personnes issues des classes moyennes.

En atteste l'histoire du Quartier Nord, où commença à la fin des années 1960 la démolition de plus de 50 îlots d'habitations pour la réalisation du « Plan Manhattan », convertissant le lieu en grand centre d'affaires international – le manque d'investisseurs pour sa réalisation laissa le chantier en terrain vague vingt années durant. Contrairement à la bataille des Marolles, les difficultés de mobilisation s'accumulaient : les habitants concernés étaient pour la plupart des nouveaux venus, sans poids électoral, et peu soutenus par les syndicats, en tant que catégorie marginale au sein de la classe ouvrière ; ils n'étaient pas organisés en comité (hormis les quelques commerçants du quartier, défendant leurs intérêts) et les porte-paroles des habitants n'étaient pas connus de l'opinion publique. De plus, la lutte devait être menée sur plusieurs fronts (trois communes étant compétentes) et durant plusieurs décennies ; enfin, les adversaires formaient une coalition forte d'acteurs privés et publics (promoteurs, investisseurs, entreprises, échevins communaux)¹⁰. Malgré le soutien du service social paroissial, de juristes, de travailleurs sociaux, la constitution de groupes d'action pour radicaliser la lutte, puis le soutien tardif de l'Arau, rien n'arrêta cette « orgie destructrice¹¹ » ; mais cette opération scandalisa tant l'opinion publique qu'elle s'imposa comme le contre-exemple parfait d'un urbanisme démocratique.

Alors même que la mobilisation des personnes les plus démunies est d'autant plus importante que les quartiers où elles vivent sont ceux promis aux destructions et aux reconversions, celle-ci s'avère donc être une tâche particulièrement ardue. Le Parti communiste et les militants d'extrême gauche déploreront, dès lors, la disjonction entre luttes urbaines et luttes ouvrières, et critiqueront les comités de ne pas prendre suffisamment en compte les rapports de classe internes à la lutte – ce qui désapproprierait les classes populaires de leurs propres revendications (la « conscience de quartier » primant sur la « conscience de classe »). La critique sociale serait en effet diminuée par les leaders des luttes urbaines, plus préoccupés d'obtenir des droits de participation que d'infléchir les logiques de domination économique ; et ne dissociant pas, dans la lutte en faveur des habitants, les enjeux des classes populaires de ceux de la bourgeoisie (étant donné que l'on compte bien plus de comités formés par la classe moyenne que par la classe ouvrière) ; ce qui les rendrait incapables de défendre la cause des plus démunis.

Les aspirations régionalistes et démocratiques des comités d'habitants ne seront entendues qu'avec la création de la Région de Bruxelles, en 1989, après vingt années d'affrontements communautaires et de négociations au niveau national – quant aux limites de la Région, quant aux droits des francophones qui habitent dans la périphérie flamande, quant aux droits de protection de la minorité flamande vivant à Bruxelles. Durant ces vingt années, une centaine de comités se seront créés, pour tenter, parfois avec succès, de sauvegarder le tissu socio-spatial de leur quartier. Lorsque la région bruxelloise recevra la compétence pour l'urbanisme, un droit de

10. A. MARTENS, 2009.

11. A. MARTENS, 2009, p. 5.

12. Tels les « contrats de quartier » – voir M. BERGER, « Quand pourrions-nous parler des choses ? Quelques contraintes à la référentialité des voix profanes dans un dispositif d'urbanisme participatif », in F. CANTELLI, L. PATTARONI, M. ROCA ESCODA, J. STAVO-DEBAUGE (dir.), *Sensibilités pragmatiques*, Peter Lang, Bruxelles, 2009.

13. J.L. GENARD, « Quelle identité pour Bruxelles ? », in C. HEIN (dir), *Bruxelles l'Européenne : Capitale de qui ? Ville de qui ?*, Les cahiers de la Cambre, n° 5, La lettre volée, Bruxelles, 2006, p. 254-282.

14. Aujourd'hui, la moitié des résidents bruxellois sont d'origine étrangère (c'est-à-dire nés étrangers).

concertation au niveau communal sera accordé, et des dispositifs de rénovation urbaine associant les habitants seront créés à l'échelle du quartier¹².

L'institutionnalisation des revendications des luttes urbaines, lors de la création de la Région, va s'accompagner de l'affaiblissement de la critique qu'elles portaient, étant donné que les fédérations de comités deviennent officiellement prestataires de services publics : ils sont subventionnés pour organiser la concertation entre pouvoirs publics et habitants, ce qui les place dans une posture ambivalente leur donnant l'impression de perdre leur capacité contestataire. De plus, différents acteurs de la ville – notamment les architectes et urbanistes qui émergent dans les années 1990-2000 – critiquent leur « horizon tyrannique » : la focalisation sur l'habitant négligeant d'autres usages de la ville et d'autres rapports à l'espace ; la prédominance de l'échelle du quartier empêchant l'éclosion d'une vision à l'échelle urbaine ; le refus du modernisme contraignant les pratiques architecturales.

L'essoufflement de la force critique des comités de quartier s'accompagne de l'émergence de nouvelles approches de la ville dans le milieu associatif bruxellois. Dans les dynamiques actuelles qui l'animent et les mobilisations qu'il porte, observe-t-on l'affirmation d'une critique sociale apte à prendre à bras-le-corps les formes d'inégalités et d'injustices perceptibles aujourd'hui dans la ville, et à défendre la cause des publics marginalisés, voire exclus des modalités de gouvernement et de développement de la ville, promues par les pouvoirs publics ?

● L'émergence de nouvelles problématiques urbaines

Depuis le début des années 2000, on observe un renouveau des mouvements urbains à Bruxelles ; les associations qui émergent marquent une distance avec l'imaginaire des comités de quartier et, corollairement, les pratiques de mobilisation tendent à se modifier¹³. Les objets de la critique se déplacent tout comme la manière dont celle-ci est produite, ce qui invite à reposer à nouveaux frais la question de l'articulation entre critique urbaine et critique sociale.

Les mobilisations récentes qui seront ici approchées prennent place dans un contexte particulier, marqué à la fois par la montée de la problématique de l'immigration ; par la réorientation des politiques régionales sur le développement international de Bruxelles ; et enfin par une remontée des tensions communautaires en Belgique, dont les enjeux portent notamment sur le statut de Bruxelles. C'est dans ce cadre qu'une critique va émerger sur les politiques urbaines, ancrée dans la défense d'un projet de ville alternatif affirmant une identité bruxelloise.

La problématique de la coexistence culturelle s'impose dans l'espace public bruxellois au fur et à mesure que la composition de la population bruxelloise s'internationalise¹⁴. Mais cette multiculturalité s'accompagne de processus de différenciations socio-spatiales. Les personnes précaires d'origine étrangère habitent souvent des quartiers du Nord-Ouest, enclavés et délabrés, tandis que l'élite internationale réside dans les communes les plus riches du Sud-Est de la ville. Les fonctionnaires européens béné-

ficient d'écoles et de crèches privées, de très hauts revenus et d'avantages fiscaux qui accentuent la distance avec les autres habitants de Bruxelles. Se distinguent deux visages de la mondialisation perceptibles dans l'espace urbain : un versant populaire et précaire, et un versant aisé, privilégié – le milieu associatif distingue ainsi l'internationalisation « d'en haut » de celle « d'en bas » – qui semblent vivre parallèlement, sans se rencontrer¹⁵. Des associations artistiques et socio-culturelles vont émerger autour de cette problématique, et promouvoir la communication entre les entités qui font le multiculturalisme de la ville par la mise en lien des quartiers, ou par la mise en place d'espaces de créativité, d'hybridation et de rencontre culturelles dans des espaces laissés en friche par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, la présence de l'Europe à Bruxelles devient un problème public pour la Région et de nombreux acteurs associatifs. Le quartier européen a été le lieu de vingt années d'affrontements entre comités de quartier et pouvoirs publics, où les demandes des premiers n'ont jamais été entendues. L'arasement des quartiers et la construction du quartier européen se sont réalisés sans débat public et à l'encontre de tout souci d'urbanité : il est considéré comme un ghetto administratif enclavé, créé par la promotion immobilière, où les normes sécuritaires ont progressivement rongé les espaces publics. Les comités dénoncent « une morale de maîtresse de maison qui guide le comportement des investisseurs, des promoteurs, des administrations, des ministres. Casser, construire, nettoyer, préparer à bouffer, loger, sous-louer, désaltérer, amuser, servir... voilà l'éthique ancillaire du développement bruxellois¹⁶ ! ». Les enjeux d'une capitale de l'Europe, et de l'avenir du quartier européen, vont progressivement être problématisés tant par les pouvoirs publics qu'au sein du milieu associatif. Lorsqu'en 2000 Bruxelles sera sélectionnée comme Capitale européenne de la culture, ce débat va s'intensifier et prendre une nouvelle tournure. La culture est une compétence communautaire, or Bruxelles est une Région, ce qui l'empêche de pouvoir développer un projet culturel propre – d'autant que les communautés fonctionnent selon une logique d'exclusivité et non de collaboration, obligeant les acteurs culturels subventionnés à choisir, selon leur expression, un « sexe linguistique ». Les associations et institutions culturelles vont affirmer la volonté de promouvoir l'identité européenne et multiculturelle de la ville ; et faire émerger des pratiques de collaboration bi-communautaires et intersectorielles ; de nombreux réseaux vont se former pour pérenniser cette dynamique de collaboration naissante¹⁷.

La présentation, par la Région, du Plan de développement international (PDI) pour Bruxelles, en 2007, va catalyser le débat sur les enjeux d'une ville internationale. La concurrence mondiale entre centres urbains amène la Région à réorienter les politiques urbaines sur l'attractivité et le *city marketing* de la ville. Ce plan, élaboré par une agence de consultance privée, s'appuie sur les standards internationaux de compétitivité : il s'agit de développer des infrastructures aptes à attirer investisseurs étrangers, entreprises et organisations internationales, ainsi que sa clientèle globalisée à hauts revenus, qu'il s'agit de fixer pour quelques jours de plus

15. Voir A. TARRIUS, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, Identités, Territoires*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2000.

16. Extrait d'un texte produit par un membre d'un comité du quartier européen en 1981.

17. Ainsi, pour répondre à l'impossibilité institutionnelle de fonder une association bicommunautaire, les associations artistiques vont se fédérer en deux réseaux, néerlandophone et francophone, qui travaillent en étroite collaboration pour promouvoir des pratiques interculturelles.

dans la capitale, en lui offrant des lieux de vie répondant à ses attentes – hôtels, *shopping centers* de luxe, salles de congrès, salles de spectacle... La présentation de ce plan va engendrer la profusion d'espaces de critique ; d'autant plus que la montée des inégalités sociales observées amène de nombreux acteurs associatifs à appréhender la mondialisation de la ville comme un processus de dualisation – un habitant sur quatre vivant aujourd'hui sous le seuil de pauvreté – et c'est sur ce constat que s'appuiera la critique.

Pour les fédérations de comités de quartier (toujours présents et actifs dans la ville), le spectre de l'urbanisme destructeur des années 1960 est bien vivant : « suivre la logique du PDI laisse augurer de la prolifération prochaine de nombreux autres *petits (ou grands) Manhattan* ». Ce plan est considéré comme « une vraie démesure, révélant que Bruxel-

*Le quartier européen
[de Bruxelles] a été le lieu de
vingt années d'affrontements
entre comités de quartier et
pouvoirs publics, où les demandes
des premiers n'ont jamais été
entendues.*

les doit prioritairement se vendre aux investisseurs, tout sacrifier pour le développement des institutions européennes et le confort de ses fonctionnaires, pour attirer les touristes étrangers » – au risque d'une dualisation accrue de la ville, la réalisation de ces projets s'accompagnant du refoulement des personnes précarisées hors des périmètres d'intervention. À une approche marchande de la ville répond une critique étayée

sur le principe de justice sociale et de solidarité – renouant avec la critique sociale. Les syndicats dénoncent également la logique de concurrence des politiques d'attractivité, excluant les populations précarisées de la ville et négligeant l'internationalisation « informelle » que forment les réseaux économiques marginalisés des migrants. Les associations artistiques vont également prendre part à ce débat, en contestant la non prise en compte des dynamiques qu'elles portent, alors même que la créativité devient un facteur puissant d'attractivité, plus prometteur que les projets de standardisation.

Ces différents acteurs critiquent l'absence de débat à Bruxelles sur les enjeux de son internationalisation. Lors de la création de la Région, les dispositifs de participation ont été institués, suite aux revendications des comités d'habitants, à l'échelle du proche (le quartier ou la commune), empêchant un débat urbain à l'échelle de la ville, tant sur les enjeux et les effets de la présence européenne que sur les implications de la vocation internationale de la ville. Ces différents acteurs vont alors ouvrir des espaces de discussion et affirmer la nécessité d'un projet de ville négocié et débattu.

Parallèlement, la crise politique dans laquelle est engagé le pays – qui fera tomber plusieurs gouvernements successifs – va amener des acteurs de différentes associations et organisations à s'associer pour faire enten-

dre la voix des Bruxellois, qui n'est pas prise en compte dans les négociations institutionnelles. La Plateforme de la société civile est créée en 2007 : elle allie les syndicats bruxellois (sections de la Fédération générale des travailleurs belges et de la Confédération des syndicats chrétiens), les réseaux artistiques flamand et francophone (Brussels Kunstenoverleg et Réseau des arts à Bruxelles), les fédérations flamande et francophone des comités de quartiers (Inter-Environnement Bruxelles et Brusselse Raad voor het Leefmilieu) ; les associations « citoyennes » – Aula Magna (club de réflexion sur Bruxelles qui regroupe des représentants des secteurs économiques et culturels, et universitaires) ; bruXsel forum (site de dialogue multilingue entre Bruxellois) et Manifesto (association qui questionne la place de Bruxelles comme ville multiculturelle dans la Belgique et dans l'UE) – ; et le patronat (Brussels Enterprises, Commerce and Industry¹⁸). L'engagement de ce dernier repose sur le fait qu'il considère que le développement économique de Bruxelles est enrayé par les logiques institutionnelles à l'œuvre. Ces acteurs se fédèrent pour défendre la cause de Bruxelles dans un contexte d'échéances des mandatures régionales, et de négociations institutionnelles où son sort est en jeu. Face aux divisions politiques, il s'agit donc de se rassembler afin de parler d'une seule voix. La plateforme va alors organiser les États-Généraux de Bruxelles, avec l'aide des universités de la ville, pour produire un projet pour la ville qui aurait l'adhésion de l'ensemble des acteurs engagés, où seraient dépassés les clivages institutionnels et communautaires, de manière à prendre en compte la pluralité des positions et des intérêts en tension à l'échelle urbaine, et la transversalité des problématiques urbaines saisies par la Plateforme.

Il s'agira donc de considérer à la fois le projet de ville promu par les États-Généraux, et l'activité critique qui l'a soutenu, pour appréhender la place donnée à la critique sociale dans cette mobilisation, visant à promouvoir d'autres formes de développement et de gouvernement urbain, où s'engagent une pluralité d'acteurs.

● Les États-Généraux de Bruxelles

Ce processus va s'étaler sur 8 mois, son organisation va être prise en charge par la Plateforme, qui va amplifier les dynamiques de coopération déjà à l'œuvre dans le milieu associatif bruxellois.

Celle-ci va d'abord se soucier d'établir une base de discussion commune, considérée comme le préalable à l'accord, consistant en constats partagés. Elle va confier cette tâche à un comité scientifique (composé de trois recteurs d'université) – dont l'expertise est reconnue par tous les membres de la Plateforme. Afin « d'assurer des débats de qualité sous-tendus par une réflexion préalable de niveau scientifique¹⁹ », il est donc chargé de définir les thématiques à débattre, et de produire, avec l'aide d'autres universitaires, des fiches de synthèse pour chacune d'entre elles (seize en tout), accessibles sur Internet. La Plateforme va alors s'atteler à organiser la deuxième phase, où il s'agit de « mettre en débat ces constats, questions-problèmes et options politiques avec la société civile, organisée ou non ».

18. Beci est une organisation régionale qui représente les entreprises ayant un siège à Bruxelles, les indépendants et les commerçants, et qui leur fournit différents services (conseil, information, formation, etc.) ; elle défend leurs intérêts auprès des autorités (régionales, fédérales, européennes, internationales).

19. Les différentes citations sont reprises des discours publics des États-Généraux.

Le fondement du débat étant la fiche écrite par les universitaires, ils furent chargés de l'introduire, de répondre aux interventions, et de le clôturer. Des professionnels étaient également invités à chaque débat pour intervenir à partir de leur expérience. La parole était accordée trois minutes à ces derniers, une minute à tout autre participant. Une gestion du temps particulièrement efficace fut donc mise en place pour éviter d'éventuels débordements et assurer la bonne tenue des débats, que les organisateurs souhaitaient « constructifs » et « courtois ». Chacun de ces débats fut l'objet d'un rapport puis d'un « *one page* » synthétisant celui-ci, présenté lors d'une journée de bilan des débats – en tout, il y eut environ 2 500 participants.

Enfin, à partir du matériau recueilli, les associations de la Plateforme ont négocié en interne, jusqu'à trouver un compromis publié dans un texte de conclusion qui définit « une vision pour Bruxelles, un projet d'avenir et une manière dont la cité doit être gérée », présenté aux représentants régionaux comme le fruit de l'ensemble du processus. C'est le projet de ville, présenté par un texte de conclusion des États-Généraux, qui publicise la voix commune des acteurs de la Plateforme dans l'espace public bruxellois – et donc, la critique adressée au monde politique.

Ce projet de ville – dont on reprend des extraits ci-dessous – affirme le caractère tour à tour multiculturel, multilingue, cosmopolite de la ville, en contradiction avec les logiques institutionnelles : « Plus de la moitié de la population est d'origine étrangère, presque la moitié des ménages est multilingue. Bruxelles est une ville résolument internationale et cosmopolite par la nature de ses diverses activités, par son statut de multi-capitale, par la composante européenne de sa population, par sa position au centre de plusieurs grands pôles urbains européens ou par son histoire et son patrimoine, à la croisée des grandes cultures²⁰ ». C'est à partir de cette représentation que va être construit le projet urbain, avec l'ambition de s'appuyer sur les caractéristiques de la ville pour repenser ses modalités de développement et de gouvernement.

Le constat de dualisation impose tout d'abord de repenser les politiques économiques. Étant donné que « le développement économique de la ville (...) ne parvient pas à résoudre une crise sociale majeure caractérisée par un taux de chômage fort élevé », il s'agit de « développer l'économie existante avec le concours et les talents de l'immigration populaire » ; « de porter toute l'attention requise aux stratégies de survie existant dans les quartiers et de mener des actions pour que cette économie "d'en bas" puisse se maintenir, se développer et au bout du compte s'articuler avec l'économie "d'en haut" », et « de tirer parti, notamment au niveau du commerce, de l'origine ethnique des populations bruxelloises ».

Les stratégies d'attractivité doivent se centrer sur les atouts de Bruxelles définis comme son multilinguisme, sa créativité, son cosmopolitisme : « il s'agit avant tout, sans nuire à personne, de montrer qui nous sommes : métissés et donc *zinnekes*²¹. Nous devons représenter et développer notre singularité, sans nous cantonner dans des formats imposés par d'autres ». Il s'agit de « construire une image du métissage et de la créativité », « incar-

20. Les prochaines citations sont reprises du texte de conclusion présenté par les États-Généraux, intitulé « Partager notre passion pour la ville ».

21. *Zinneke* signifie originellement « chien bâtard » dans le dialecte bruxellois ; il est aujourd'hui synonyme de l'hybride culturel, en référence à la *Zinneke Parade*, qui sera abordée au point suivant.

née dans des projets de qualité, dans l'architecture et l'urbanisme, dans la programmation artistique, culturelle et événementielle ». Cette image dépasse le cadre du *city marketing*, étant donné qu'« il s'agit surtout de la mettre au cœur de l'identité urbaine et d'adapter les politiques, les pratiques et les institutions à cette finalité ».

Le cosmopolitisme de la ville devient, dans ce projet de ville, le fondement de nouvelles formes de solidarité : face à la « disparité d'accès aux services publics », la Plateforme propose d'intensifier les équipements et services collectifs dans les lieux où ils manquent ; d'assurer leur financement « par les retombées financières des efforts consentis par les Bruxellois en faveur du développement international ». Dans ce sens, « les institutions européennes doivent prendre leurs responsabilités dans le développement et le financement de leur ville d'accueil et s'insérer dans un dialogue structuré et pérenne avec les différents niveaux de pouvoir et avec les comités d'habitants ». Le cosmopolitisme bruxellois invite également

à considérer une nouvelle citoyenneté post-nationale et résidentielle : « Le système électoral doit refléter davantage la réalité du terrain : Bruxelles est une ville multiculturelle et multilingue et non la juxtaposition de deux Communautés linguistiques mutuellement exclusives et conjointement exhaustives. En ce sens, la carte d'identité trilingue et l'extension du droit de vote régional aux non-Belges sont non seulement hautement symboliques, mais aussi une exigence démocratique et un rempart contre le principe de sous-nationalités, destructeur de l'essence même du vivre ensemble urbain. » Alors, Bruxelles deviendra « cette ville de l'europeanité, multilingue et cosmopolite, une ville durable et inclusive, un exemple d'intégration européenne attirante et émancipatrice », contrairement à son image bureaucratique qui domine actuellement.

Alors même que l'hybridité de Bruxelles l'empêchait de se voir reconnaître une identité politique dans les années 1960, les demandes d'autonomie régionale s'appuient aujourd'hui sur la reconnaissance de sa diversité culturelle. Affirmée en écho au rôle européen de la ville et en opposition aux identités communautaires qui sont à l'avant-scène de la politique belge, elle affirme les limites des institutions qui se sont fondées sur la reconnaissance politique des communautés linguistiques en leur accordant l'autonomie culturelle, mais en négligeant, conjointement, la mise en place de dispositifs de collaboration. Or, cela ne permet pas de répondre aux enjeux d'une ville caractérisée par sa diversité culturelle : « Bruxelles reste tributaire d'un modèle de représentation à la Belge. Aujourd'hui, nous devons repenser la ville en la structurant autrement pour favori-

Alors même que l'hybridité de Bruxelles l'empêchait de se voir reconnaître une identité politique dans les années 1960, les demandes d'autonomie régionale s'appuient aujourd'hui sur la reconnaissance de sa diversité culturelle.

ser la rencontre interculturelle et pas seulement la juxtaposition multiculturelle ». L'horizon cosmopolite accompagne ainsi les aspirations à un ajustement des politiques aux réalités régionales, et soutient le discours critique produit par les États-Généraux. Mais quelle est la force critique que déploie la perspective cosmopolite de la ville ?

Bien que l'affirmation du cosmopolitisme bruxellois ouvre à une remise en cause des institutions politiques, et des modalités de développement et de gouvernement urbains, sa portée critique et politique questionne, et cela pour deux raisons : parce que les publics qu'il invoque, et plus particulièrement les personnes d'origines immigrées européennes ou extra-européennes précarisées du point de vue socio-économique, étaient les absents de cette mobilisation ; et parce que le compromis sur lequel il tient semble empêcher de prendre en compte une critique sociale.

● Les ressorts de la critique

Premièrement, la portée critique du cosmopolitisme pose question car elle n'est pas le fruit de l'engagement des publics invoqués. Ni les Européens, ni les populations d'origine extra-européenne n'ont participé aux débats – hormis quelques personnes –, ce qui fut déploré par la Plateforme ; et les associations qui représentent ces publics, travaillent avec eux, ou défendent leurs droits ne sont pas non plus présentes dans celle-ci. Les espaces dans lesquels le cosmopolitisme de la ville est affirmé, et où les modalités du développement et du gouvernement urbains sont débattues de manière à être ajustées à cette situation, ne sont pas des espaces de visibilité et d'expression des publics référés au cosmopolitisme de la ville. La perspective cosmopolite qui émerge de cet accord est le résultat d'un consensus entre organisations et associations francophones et néerlandophones. Ainsi, tout en ouvrant politiquement la nécessité de l'intégration politique, culturelle et économique des résidents non-belges à Bruxelles, les États-Généraux ne sont pas un espace dans lequel ceux-ci auraient une « voix », prendraient part, et seraient reconnus comme participants compétents. Saisir cette contradiction suppose de revenir sur la constitution de l'action collective et sur les compétences requises à l'engagement dans celle-ci ; en analysant les modalités, saisies en situation, sur lesquelles repose l'activité critique²².

L'action collective s'est constituée de façon réticulaire : pour mobiliser le public, chaque membre de la Plateforme a convoqué son réseau en envoyant des mails à l'ensemble de ses contacts. Les personnes non reliées à la Plateforme étaient donc informées via la presse, et via quelques tracts et affiches distribués dans la ville. Bien que quelques membres aient lancé différentes propositions pour toucher par d'autres moyens le public populaire, notamment d'origine immigrée à Bruxelles (la publication des notes en arabe, l'inclusion dans la Plateforme d'associations qui travaillent avec ces publics, la tenue des débats dans les quartiers où se concentrent ces populations...), aucune de ces propositions ne fut retenue, faute de temps, de facilité d'accès. L'absence de ces publics peut donc être liée à la négligence des relations de proximité dans l'action collective, alors même

22. Ces observations sont issues d'une enquête ethnographique réalisée sur l'ensemble des États-Généraux.

que c'est sur celles-ci que s'est appuyée, dans les cas les plus heureux, la mobilisation des classes populaires de la ville. C'est aussi à partir d'elles qu'aujourd'hui se structurent, au sein du secteur culturel, des projets qui mobilisent les personnes non-belges de la ville ou de milieu populaire – telle la *Zinneke Parade*. Lorsque Bruxelles fut choisie comme capitale européenne de la culture, différents acteurs du secteur artistique et culturel ont formé à cette occasion un vaste partenariat, soutenu par la région, pour lancer un grand projet commun qui relierait les habitants des différents quartiers de la ville, et qui rendrait compte de son identité multiculturelle : la *Zinneke Parade* est alors créée. Elle est une grande parade populaire, précédée d'un long travail social engagé les mois précédents avec les maisons de jeunes, maisons de quartiers, etc., pour amener les habitants à jouer le jeu et les accompagner jusqu'au jour de la parade où ils sont appelés à « envahir » le centre-ville le temps d'une journée. L'événement, depuis, se déroule tous les deux ans. Ce projet, qui se forme également autour de l'image cosmopolite de la ville, parvient quant à lui à mobiliser les habitants de la ville dans leur diversité (économique et culturelle) ; mais en s'inscrivant dans le registre festif et ludique, sans investir directement le terrain politique. Le cosmopolitisme bruxellois, dans ses expressions politiques, semble ainsi coupé des relations de proximité sur lesquelles il s'agirait de s'appuyer pour mobiliser les publics qu'il invoque.

L'absence de ces publics peut également s'expliquer par les compétences demandées aux intervenants pour participer au débat, et donc à l'activité critique. D'une part, une compréhension du langage universitaire, la note scientifique cadrant le débat – des intervenants ont d'ailleurs déploré le jargon utilisé, le cadrage des sujets, l'absence de certaines thématiques, telle l'immigration. D'autre part, des compétences linguistiques : les débats se tenaient en trois langues – français, néerlandais et anglais (choisi comme langue universelle) – et n'étaient pas traduits. Des compétences argumentatives, une capacité d'objectivation et d'ajustement au cadrage de la thématique également : les organisateurs demandaient à « être court, rester courtois et faire avancer le débat en prenant un peu de hauteur par rapport aux différentes problématiques abordées », par des interventions « non anecdotiques mais pas trop abstraites ». Tout en adoptant le comportement adéquat, supposant réserve et civilité²³. Les compétences requises ressemblent à celles de « la civilité libérale du public » décrites par Thévenot, qui « requiert de contenir des attachements par trop personnels afin d'atteindre un état d'individu-pour-le-public²⁴ ». Or, tous les individus ne sont pas disposés de manière égale à celle-ci et ne partagent pas les mêmes compétences à agir et à parler en public. Ce qui pose par ailleurs la question des possibilités de mise en commun des ressources cognitives et politiques et de la contribution des sciences sociales, surtout lorsqu'elles sont prééminentes dans le travail de cadrage et de problématisation. Dès lors, une limite importante de ces espaces de débats est leur non accessibilité à une grande partie de la population ; et leur faible ouverture à d'autres formats d'expression – bien que certains intervenants y aient eu recours. Or, c'est par l'expression subjective des sentiments d'injustice, de révolte que peu-

23. « C'est ainsi dans la mesure où un individu est en mesure de dire son expérience dans les formes requises – c'est-à-dire "objectives", désindexicalisées, etc. – qu'il a des chances de se voir reconnaître la qualité de "sujet" politique dans un espace public », in D. CARDON, J-P. HEURTIN, C. LEMIEUX, « Parler en public », *Politix*, 8, 31, 1995, p. 14.

24. L. THÉVENOT, « Biens et réalités de la vie en société. Disposition et composition d'engagements pluriels », in M. BREVIGLIERI, C. LAFAYE & D. TROM, (dir.), *Compétences critiques et sens de la justice*, Economica, Paris, 2009, p. 51.

25. P. PAPERMAN,
« Souffrance subjectives,
injustices objectives », in
M. BREVIGLIERI, C. LAFAYE
& D. TROM, (dir.),
*Compétences critiques
et sens de la justice*,
Economica, Paris, 2009,
p. 225-236.

26. L. BOLTANSKI,
L. THÉVENOT, *De la
justification : les
économies de la
grandeur*, Gallimard,
Paris, 1991, p. 337.

27. Citation reprise
de l'introduction au
projet de ville des États-
Généraux.

vent être entendues les « voix faibles » et prise à bras-le-corps la question du juste, comme l'a montré Paperman²⁵.

Par ailleurs, même si le participant possède toutes les compétences requises, son avis a de faibles chances d'être pris en compte, car pour arriver sur la table des négociations, il doit être repris dans le rapport, puis dans le « *one page* » du débat, pour enfin, retenir l'attention des membres de la Plateforme lors de la recherche de l'accord. De plus, l'énergie à s'accorder entre ceux-ci lors de la quête du compromis a été telle que d'autres positions que celles qu'eux-mêmes tenaient tendaient à ne pas être prises en compte. Dès lors, quand bien même l'intervenant possède les compétences requises, on ne peut en déduire qu'il contribue à la production de la critique rendue publique dans le texte de conclusion.

Le cadre universitaire de l'action collective et plus particulièrement des espaces de débat, sa procéduralisation et l'appui sur les relations réticulaires semblent donc aller à l'encontre d'une accessibilité de ces espaces aux différents publics de la ville – et surtout, à ceux qui ne sont pas familiers à la chose publique, ou qui n'ont déjà pas de « voix », telles les personnes précarisées et issues de l'immigration, dont les besoins et revendications restent silencieux.

La seconde raison pour laquelle la portée critique du cosmopolitisme bruxellois défini dans le projet de ville questionne est que ce dernier ne porte pas de dénonciation des injustices. La critique urbaine vise en effet surtout l'inadéquation entre les institutions bruxelloises et le caractère cosmopolite de la ville. Bien que la thématique des inégalités sociales ait été l'objet même d'une séance de débat, et que le constat soit souvent énoncé d'une fracture sociale, ou d'un processus de dualisation, ceux-ci ne sont pas problématisés, dans le texte de conclusion, en termes d'inégalités – on n'y trouve pas de trace de la sémantique sur laquelle la critique sociale repose : pas d'« injustice », d'« exploitation », ou d'« exclusion » ; les seules inégalités explicitées comme telles étant celles que reproduirait l'école. Ce qui invite à interroger la place donnée à la critique sociale lors de la délibération en interne sur le projet de ville, et des modalités de l'accord entre les membres de la Plateforme, qui, dans cette dernière phase, défendent les positions des organisations qu'ils représentent.

Les antagonismes entre les comités de quartier et le syndicat socialiste, d'une part, et le patronat, d'autre part, ont éclaté dès le début des discussions. La question se posait de savoir que faire de ces antagonismes : selon les premiers, il s'agissait de les rendre visibles dans le texte, pour être fidèle à la complexité urbaine et pour éviter que ce texte ne présente qu'un consensus « mou » ; pour les autres, il s'agissait au contraire de faire taire les divergences et de parler d'une seule voix. « Dans un compromis on se met d'accord pour composer, c'est-à-dire pour suspendre le différend²⁶ ». La décision fut d'atteindre « un consensus sur un maximum de sujets, c'est-à-dire à établir une liste de nos points d'accord (...) basés sur des arguments rationnels et reconnus comme tels par tous²⁷ ».

Dans cette quête du compromis, différents critères s'imposèrent informellement pour qu'une position soit considérée comme recevable pour

les autres membres de la plateforme. Celui qui défendait une position devait nécessairement composer avec d'autres : une position qui ne laissait entrevoir que l'intérêt d'une fraction de la population était dès lors dévalorisée, d'autant plus si elle supposait de dénoncer un autre groupe présent autour de la table de négociations – de même, un regard sectoriel était déprécié par souci de transversalité. Les positions plus radicales, parce qu'elles portaient une entrave à la coopération, tendaient aussi à être dévaluées. Ainsi, les comités de quartiers et le syndicat socialiste, qui se tenaient dans une posture de dénonciation des logiques de l'économie de marché, apparaissaient comme les perturbateurs de l'accord. Une critique de l'économie de marché (et donc de la visée d'attractivité du développement urbain) n'était recevable qu'en tant qu'elle reconnaissait aussi celle-ci comme horizon indépassable, et qu'elle s'en tenait à en proposer des ajustements, étant donné la présence du patronat et d'acteurs économiques. Ce qui entraîna aussi l'impossibilité d'une critique sociale – bien que la reconnaissance des limites de l'économie de marché permettait d'insuffler dans le texte des propositions en faveur d'autres logiques de redistribution ou de développement. Une parole était donc d'autant plus recevable qu'elle s'ouvrait facilement à l'articulation à d'autres points de vue, articulation qui permettait de maintenir la collaboration.

« Une grande partie du travail nécessaire pour frayer le compromis va donc consister à s'entendre sur le terme adéquat, à chercher une formulation valable pour tous et sonnant juste, sur laquelle tomber d'accord²⁸ ». Parce qu'il est équivoque et composite, c'est dès lors le cosmopolitisme urbain qui se révèle comme le point de convergence entre les différentes positions des acteurs, et qui fera tenir le compromis sur lequel s'appuie la critique urbaine²⁹. Il permet de considérer le travailleur, l'usager, le touriste d'affaires ou de loisir, l'habitant, l'artiste ; et d'englober Européens, Bruxellois d'origine turque ou maghrébine, francophones, néerlandophones. La critique apte à être rendue publique était donc celle orientée vis-à-vis de l'organisation institutionnelle de la Région, et de son inadéquation au cosmopolitisme urbain ; parce qu'elle était partagée par tous les membres de la Plateforme, et qu'elle n'en délégitimait aucun. Cette action collective cherche à porter un discours critique qui intègre le pluralisme de la ville tout en faisant taire les antagonismes qui l'animent. Du même coup, elle s'empêche de rendre publique la dénonciation des mécanismes sur lesquels reposent les logiques de l'exclusion, alors même qu'une telle critique semble nécessaire pour dénoncer les effets spatiaux et sociaux des politiques d'attractivité, qui s'accompagnent du refoulement des populations précarisées hors des zones d'intervention, voire hors de la ville, au risque d'approfondir les divisions sociales de l'espace urbain³⁰. La relance de la critique observée dans les comités de quartier défait d'ailleurs le compromis et réaffirme les divergences³¹.

Ainsi, la négligence des relations de proximité dans cette mobilisation qui prend appui sur des relations réticulaires, l'empêchement d'une expression de révolte ou d'injustice non retraduite dans un format public, et l'impossibilité d'une critique sociale pour faire tenir le compromis sem-

28. L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, 1991, p. 342.

29. Voir L. CARLIER, « Le cosmopolitisme, de l'expérience urbaine à l'horizon politique » (à paraître).

30. Voir J.-M. DECROLY, M. VAN CRIEKENING, « Le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI). Promesses de développements immobiliers et d'inégalités croissantes ? », *Brussels Studies*, n°25, 2009.

31. Outre leur opposition au patronat – et aux logiques de l'attractivité qui ne laisseraient comme perspective aux habitants que celle de devenir les « stewards » de la clientèle internationale – les comités de quartier contestent également aujourd'hui les projets des réseaux artistiques, qui, détachés des associations du secteur socio-culturel et de l'éducation permanente, valorisent la diversité culturelle de la ville dans un format qui serait adapté aux logiques de l'attractivité, oubliant la participation de ses publics populaires, et les effets des pratiques qu'ils promeuvent.

blent se soutenir mutuellement. Or, si l'effusion des discours, des récits, et des pratiques axés sur le cosmopolitisme ne s'accompagne pas d'une part, d'une prise en compte et d'une dénonciation des logiques d'exclusion, et, d'autre part, d'une ouverture de la communauté politique à ceux dont la voix n'est aujourd'hui pas entendue, à quelle portée peut-il prétendre quant aux luttes contre les formes de ségrégations et d'exclusions à l'œuvre à Bruxelles ?

● Conclusion

Lorsque l'on suit l'activité critique de différentes mobilisations urbaines, des années 1960 à aujourd'hui, on observe la difficulté d'articulation de la critique urbaine à la critique sociale. Les luttes urbaines, inscrites dans une posture contestataire, s'opposaient tant aux modalités de gouvernement que de développement urbains, en recourant à une critique sociale alors empreinte des idéaux des années 1960. La question des inégalités sociales y avait une place considérable, impliquant le souci de prendre en compte la voix des habitants les plus démunis, à la fois sous-prolétaires et nouveaux venus. Cependant, la difficulté de mobilisation de ces derniers, pourtant premières victimes des opérations urbanistiques, fit apparaître les limites d'un mouvement qui ne parvint pas à imposer la critique sociale comme telle, et qui luttait d'abord pour l'acquisition de droits de participation.

Ces limites ne sont pas dépassées dans la mobilisation actuelle ici approchée, dont l'activité critique repose sur de tout autres ressorts. Elle signe quant à elle l'empêchement d'une articulation entre critique sociale et critique urbaine – centrée, dans cette mobilisation, sur la demande de reconnaissance des singularités régionales, et la dénonciation de clivages institutionnels et communautaires qui ne permettent pas de prendre en compte l'ensemble de la population bruxelloise. En effet, dans cette action collective qui engage une pluralité d'acteurs, une critique qui problématiserait publiquement les injustices sociales et spatiales engendrées par les dynamiques de l'attractivité économique, propre au capitalisme contemporain, et qui s'impriment sur l'espace urbain, est empêchée par les modalités de formation de l'action collective et du compromis.

Alors que la critique y prend appui sur le cosmopolitisme de la ville, la mobilisation qui la porte – tout en posant la nécessité d'une participation politique, culturelle, socio-économique de l'ensemble des habitants – ne parvient pas à répondre à ses exigences politiques les plus rigoureuses³², qui supposent, d'une part, de prendre à bras-le-corps la question de la justice sociale, et d'autre part, d'ouvrir l'espace politique à ceux qui sont aujourd'hui sans voix. Ce qui exige la production d'une critique sociale, particulièrement dans un contexte où les logiques de l'attractivité économique tendent à épouser la sémantique du cosmopolitisme urbain, aujourd'hui reprise dans de nombreuses opérations de *city marketing*, au risque d'accentuer davantage les divisions sociales et spatiales à l'œuvre dans la ville. ●

32. Voir F. CHENEVAL, *La cité des peuples. Mémoires de cosmopolitisme*, Éd. du Cerf, Paris, 2005.